

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 27 novembre 2013

Le vingt-sept novembre deux mille treize à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes La Domitienne s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Alain CARALP, Président.

Nombre de membres en exercice : 52

37 membres titulaires présents ou représentés + 5 membres excusés ayant donné procuration - quorum atteint (27 présents minimum)

Nombre total de votants : 42.

★ Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté - Compte rendu des décisions du président prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Communautaire élit Mme Cathy LIMORTE secrétaire de séance (Commune de Vendres).

II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 octobre 2013

Les membres présents prennent connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance précédente et ne formulent aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN APPLICATION DE SES DELEGATIONS

** Avis sur les révisions de PLU :* Le Bureau de la Communauté de Communes La Domitienne, réuni le 9 octobre 2013, après avoir examiné le dossier de modification du PLU de la commune de Maureilhan, soumis à enquête publique émet, au titre de personne publique associée (L.123-13 du C.U.), un avis favorable. Cette modification porte sur des ajustements du règlement.

🌿 🌿 🌿 🌿 Délibérations 🌿 🌿 🌿 🌿

1- Débat d'orientation budgétaire 2014 pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de Communes La Domitienne.

Rapporteur : Serge PESCE

En vertu des articles L2312-1 et L 2531-1 du C.G.C.T, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus et les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) disposant d'au moins une commune de cette taille, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il permet également au président de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Cette note doit donc permettre d'appréhender les évolutions des grandes masses financières telles qu'elles seront affinées lors de l'élaboration du budget primitif 2014.

1. Les principales mesures du projet de loi de finances (plf) 2014 :

Le plf 2014 a été adopté en Conseil des ministres le 25 septembre dernier. Il s'inscrit dans un objectif du retour à l'équilibre structurel des finances publiques avant la fin de la législature.

Il repose sur 15 milliards d'euros d'économies en dépenses de l'ensemble des administrations dont 9 milliards d'euros pour l'Etat.

Ce projet s'appuie sur un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique avec une prévision de croissance de 0.9% en 2014 (0.1% de prévision sur 2013) et une inflation de 1.3% en 2014 (0.8% en 2013).

Le déficit public devrait atteindre 3.6% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2014, soit une baisse de 0.5% sur 2013 (4.1%).

Les collectivités territoriales participeront à l'effort de rétablissement des comptes publics. Après une stabilisation en 2013, les concours financiers de l'Etat seront diminués en valeur de 1.5 milliards d'euros en 2014 et de nouveau d'1.5 milliards d'euros supplémentaires en 2015.

Enfin, le Fonds National de Péréquation intercommunale et communale (FPIC) devrait passer de 360 à 570 millions d'euros en 2014.

2. Quelle conjoncture actuelle des finances locales :

Au niveau du secteur public local et sur la base d'une note de la Banque Postale, les tendances nationales de 2012 se confirment : les dépenses de gestion progressent moins vite que précédemment (+2.8% en 2013 contre +3.1% en 2012) mais néanmoins, toujours à un rythme supérieur à la progression des recettes courantes qui se sont élevées en 2013 à 211.7 milliards d'euros (+2% en 2013).

Le bloc local porte encore 65% des investissements des collectivités territoriales (dont 25.9 milliards pour les communes et 9.8 milliards pour les groupements). Cependant, la hausse des investissements en 2013 n'est que de 1.7% pour une année pré-électorale contre +13.2% en 2000 et 10.3% en 2007.

Par ailleurs, les départements affichent un net recul de leurs investissements pour la seconde année (-2.5%) et il est également noté une légère diminution pour les régions.

Le recours à l'emprunt a également fortement baissé pour toutes les collectivités (de 21 à 19 milliards d'euros) essentiellement dans les intercommunalités qui diminuent de près d'un milliard d'euros en raison de réserves de précaution réalisées en 2011, par crainte d'un assèchement de l'offre de crédit, mais aussi de privilégier le financement de l'investissement par l'épargne.

La hausse des dépenses de gestion est essentiellement liée à la hausse des cotisations sociales à la CNRACL tandis que les effectifs augmentent faiblement. Dans le même temps, la hausse des dépenses sociales s'accélère pour les départements.

L'Association des Communautés de France souligne quant à elle que l'effort demandé aux intercommunalités doit demeurer exceptionnel car il correspond sur deux ans à 7% de l'enveloppe de DGF (41 milliards d'euros).

Encore une fois, les collectivités locales les plus touchées sont celles qui sont « dotations dépendantes » notamment du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle pour les secteurs industrialisés à l'inverse des secteurs dits « à économie résidentielle » qui bénéficient de la dynamique démographique et des taxes ménages dans leur panier de ressources.

3. Les objectifs de l'exécutif :

L'exercice budgétaire 2014 est empreint du renouvellement du conseil de communauté en mars prochain. Compte tenu de la situation socio économique, l'objectif 2014 demeure la volonté de contenir globalement les dépenses de gestion tout en intégrant les orientations budgétaires des politiques publiques en faveur du territoire. Il est souhaitable de continuer à maîtriser la fiscalité et de poursuivre la baisse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). De plus, il est proposé d'essayer de dégager des marges de manœuvre suffisantes permettant d'autofinancer par le virement une aide complémentaire aux communes en fonds de concours d'investissement.

La méthode budgétaire proposée consiste en la prise en compte des principes suivants :

- Une approche prudente des recettes prévisionnelles;
- Une approche distinctive entre des propositions de dépenses de gestion issues des orientations politiques déjà actées et celles présentées par les commissions qui apparaissent comme nouvelles;
- Privilégier l'autofinancement à l'emprunt puisque depuis 6 ans (2009), aucun emprunt n'a été titré sur le budget principal. Cette démarche laisse toute latitude au prochain exécutif pour engager une politique d'investissements de son choix;
- Un équilibre budgétaire recherché sans l'utilisation des subventions dans la mesure où elles ne sont pas notifiées, ce qui permet au regard de ce qui précède d'assurer à l'établissement et son exécutif une indépendance dans la conduite de ses politiques publiques.

4. Une approche des recettes de fonctionnement:

4.1 Les assiettes fiscales :

Au chapitre 73 produits des impôts et taxes, il convient de distinguer dans nos recettes fiscales, celles assises sur une valeur locative foncière des biens particuliers ou biens commerciaux, car leurs bases sont dynamiques en valeur et en nombre (TEOM, TH, CFE). Ces bases ont évolué de 6% en moyenne ces trois dernières années. Dans cette optique, il vous est proposé de retenir les hypothèses suivantes à taux constants:

- Cotisation Foncière des entreprises (CFE) :
 - évolution 2013 des bases : + 8.16%
 - évolution 2014 retenue pour le DOB : + 5%
 - Produit retenu au DOB 2014 à taux constant : 2 103k€
- Taxe d'Habitation (TH) :
 - évolution 2013 des bases : + 3.3%
 - évolution 2014 retenue pour le DOB : + 2%
 - Produit retenu au DOB 2014 à taux constant : 2 207k€
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) :
 - évolution 2013 des bases : 1.35%
 - évolution 2014 retenue pour le DOB : 0%
 - Produit retenu au DOB 2014 à taux constant : 30k€
 - Complété par la part de TFNB transféré de la Région : 58k€
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), prévision stable : 700k€
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), prévision stable : 71k€
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), prévision stable: 211k€
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :
 - évolution 2012 des bases : + 5.48%
 - évolution 2013 des bases : + 3.26%
 - évolution 2014 retenue pour le DOB : + 2%
 - Produit possible au DOB 2014 avec une hypothèse de taux moyen (15.30%) : 3 335k€

Il conviendra d'apprécier l'orientation fiscale en mars 2014 à réception des bases.

- Convention de partage du foncier bâti des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, prévision stable : 146k€

4.2 Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

En 2012, La Domitienne et ses communes adhérentes ont perçu pour la première fois le FPIC. Ce fonds était doté de 150 millions d'euros. L'enveloppe notifiée à notre ensemble intercommunal fut de 136 426€, soit 0.09% de l'enveloppe. Dans le respect de la répartition dite de droit commun, La Domitienne a perçu 39 390€, soit 28.87% de l'enveloppe.

En 2013, l'enveloppe de ce fonds était de 360 millions d'euros, soit une progression de 58.33%. Il avait été retenu au DOB 2013 une enveloppe en faveur de l'ensemble intercommunal à hauteur de 288k€ et l'enveloppe notifiée à l'ensemble intercommunal fut finalement de 316k€. En prévoyant 83k€ au BP 2013, nous avons reçu 108k€. L'enveloppe 2014 devrait être de 570 millions d'euros, soit une hausse identique de 58.33%. En maintenant la même méthode et la même clé de répartition de droit commun, si l'ensemble intercommunal devait percevoir 456k€, La Domitienne pourrait compter sur une enveloppe de l'ordre de 136k€, les communes se répartissant 304k€ (marge d'erreur incluse de 5%).

A taux constant, exceptée une baisse du taux moyen de TEOM, les recettes du chapitre 73 devraient s'établir à 8 997k€, en hausse de 2.4% sur 2013 (8 790k€ au BP 2013).

4.3 Les taux :

La proposition qui précède est à taux constant à l'exception du taux moyen de TEOM qui vous sera proposé en diminution. Par les règles d'encadrement des taux, L'assemblée dispose de marges de manœuvres réduites sur les taux suivants : CFE, TH, TFNB, TFB, et TEOM.

4.4 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Au chapitre 74 à la ligne concernée, la DGF de La Domitienne a progressé en moyenne de 3.38% de 2007 à 2009, a été stable en 2010, a diminué de 11.92% en 2011, de 1.58% en 2012 pour s'établir à 1 546k€, et de 0.91% seulement en 2013 à 1 532k€. Cette DGF est composée de la dotation de compensation ex part salaire qui s'est établie en 2013 à 555k€ en baisse de 1.94% sur 2012 (566k€). Cette part de la DGF est une variable d'ajustement de l'enveloppe normée. Elle baisse chaque année en moyenne de 1.6%.

La seconde part de la DGF est composée de la dotation d'intercommunalité directement impactée par le coefficient d'intégration fiscale. Elle a baissé en moyenne de 4.42% de 2010 à 2012 où elle se situait à 981k€. En 2013, elle s'est établie à 977k€ quasi stable à -0.41% sur 2012.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de La Domitienne a diminué de 1% en 2011 sur 2010 en passant pour la première fois sous le CIF moyen de notre catégorie (0.348068) et a de nouveau perdu 4.7% en 2012 en demeurant inférieur de - 1.26% au CIF moyen de la catégorie (0.333576), pour s'établir à 0.329340. En 2013, le CIF était de 0.341236 en augmentation (de 3.61% sur 2012) pour la première fois depuis 3 ans.

Il est donc à noter que la mise en œuvre des fonds de concours il y a 2 ans a permis de contenir la baisse de la DGF.

En 2013, il avait été anticipé une baisse de 3% du produit qui n'avait finalement diminué que de 0.91%.

Compte tenu du gel des dotations et de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics (1.5 milliard d'euros en 2014), il vous est proposé de retenir l'hypothèse d'une baisse de 2% pour la dotation de compensation (544k€) et de 2% pour la dotation d'intercommunalité (957k€). L'enveloppe totale de la DGF pourrait s'établir à hauteur de 1 501k€ (C5).

4.5 Les autres dotations et participations :

Toujours au chapitre 74, comme indiqué en introduction de la note, seules les subventions déjà notifiées sont prises en compte comme ressources stables. On y retrouve 18k€ d'accompagnement d'actions du service environnement. Concernant l'enveloppe du Conseil Général de l'Hérault de 120k€ en faveur de la politique d'emploi et d'insertion qui ne faisait que transiter vers le RLI, compte tenu de l'absence de lecture claire pour savoir si le CG34 réduit de nouveau sa participation et/ou verse directement au RLI la subvention, il est proposé de ne rien inscrire en recettes de leur part et simplement la subvention de 88k€ (hypothèse des 44k€ d'adhésion annuelle et reconduction des 44k€ d'effort Domitienne tel que voté en 2013), 37k€ de subvention de la CAF pour l'animation du RAM pour un poste pour l'instant dans la mesure où il n'y a pas de notification

pour le second, et 65k€ du Conseil Général et de l'ANAH au titre d'une année complète de fonctionnement de l'Opération Habitat Domitienne renouvelée. Les allocations compensatrices pour exonérations fiscales de l'Etat sont en prévision stable à hauteur de 200k€ contre 214k€ en 2013 effectivement notifiées.

Le chapitre 74 devrait donc être augmenté de 320k€ de crédits.

4.6 Les produits des services :

Au chapitre 70, Appliquée dans sa globalité pour la troisième fois en 2012, il est proposé de porter le produit 2014 de la redevance spéciale à hauteur de 325k€.

Les autres produits concernent le remboursement du personnel du port, du RLI et du SMDOB en hausse de 2% à hauteur de 306k€.

Le chapitre 70 devrait être proposé à hauteur de 631k€.

4.7 Les autres produits de gestion courante :

Ce chapitre 75 concerne les recettes relatives à la location vente de l'atelier relais, les soutiens et rachats de matériaux de la collecte sélective, et le loyer de la MDE versé par le RLI et INNOVOSUD. L'enveloppe est donc estimée au même niveau que le budget 2013, soit 358k€ stable sur 2013 dont 275k€ d'aide aux actions de recyclage des matériaux.

4.8 Les atténuations de charges :

Ce chapitre 013 concerne le remboursement des contrats aidés et des maladies. Il est proposé d'inscrire une prévision de 90k€ en hausse sur le budget 2013 contre 75k€ réalisé sur 10 mois.

4.9 Les opérations d'ordre entre sections et les produits exceptionnels :

Ce chapitre 042 en recettes de fonctionnement concerne l'amortissement des subventions d'investissement qui est proposé au débat à hauteur de 180k€ contre 162k€ sur 2013.

Quant au chapitre 77 produits exceptionnels, une proposition d'ouverture de crédits à hauteur de 5k€ est proposée au regard des exercices précédents.

En conclusion, une première approche prudente des estimations 2014 place les recettes de fonctionnement sur une base de l'ordre de 12 082k€ hors reports dans la proposition de base du DOB à actions constantes.

Cela correspond à une hausse de 0.9% sur les recettes totales budgétées en 2013 (11 974k€).

Il vous est donc proposé d'examiner ci-dessous, les orientations de prévision des dépenses de fonctionnement à concurrence de cet équilibre.

5. Une approche des dépenses de fonctionnement :

Les orientations ont été élaborées par les services en lien étroit avec chaque vice-président, présentées en commission, puis soumises à arbitrage du bureau réuni en séance du 13 novembre dernier.

5.1 Les charges à caractère général :

Ce chapitre 011 est préconisé à actions constantes à hauteur de 2 750k€, soit -10.1% du budget total 2013. Il est à noter que cette baisse est due à des actions ponctuelles réalisées en 2013 qui ne se renouvellent pas en 2014 et un ajustement des prévisions par le service environnement qui était en décembre 2012 lors du vote du budget 2013 dans l'expectative de la relance des marchés de traitement, le tout en prenant en compte la hausse de la TVA et de la TGAP. Au niveau des zones d'activité économique, les dépenses de charges de copropriété de Via Europa baissent de plus de 7% par la diminution du stock de terrains en portefeuille.

Cet ajustement des prévisions de dépenses de gestion devrait permettre par le biais du virement, de dégager un autofinancement supplémentaire suffisant d'une enveloppe complémentaire aux communes prévue en fonds de concours d'investissement.

Il convient donc de débattre des orientations nouvelles proposées :

- Environnement :
 - Option 2 pour balayage mécanique : impact en gestion du recrutement d'un agent supplémentaire en contrat d'avenir ;

- Option 3 : achat d'une balayeuse 4m3 ;
- Tourisme :
 - Opération Grand Site ;
 - Appui à la découverte des domaines dans le cadre de l'oenotourisme ;
 - Cotisation Tourinsoft ;
 - Impression de nouveaux documents (carte découverte vin, patrimoine, et tourisme), Guide pratique Domitienne, sets de table à offrir et promotion Via Ensérune ;
 - Manifestations terroir de La Domitienne;
- Développement territorial :
 - Nouveau service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) ;
- Services à la population et cadre de vie :
 - RAM : Agent supplémentaire;
- Administration générale :
 - Communication :
 - Nouvelles applications mobiles du site internet ;
 - Vidéo sur 3 évènementiels ;
 - Rafraîchissement du site internet ;

5.2 Les charges de personnel :

Au chapitre 012, la masse salariale brute 2014 devrait s'établir à 3 107k€ en hausse de 2.1% sur 2013. Cette prévision comprend la hausse des cotisations CNRACL et l'évolution des carrières.

Les orientations nouvelles sur ce chapitre sont les suivantes :

- Développement territorial :
 - Service d'instruction des autorisations du droit des sols, 2 ETP sur 1 trimestre. A ce sujet, Philippe Vidal estime que la rencontre avec les services de l'Etat a permis de repousser le transfert effectif de cette gestion à l'intercommunalité. Ainsi, philippe Vidal et Jean Pierre Perez estiment dans ces conditions inutile d'inscrire au budget ces recrutements.
- Environnement et développement durable :
 - Balayage mécanique, 1 ETP en contrat d'avenir ;
- Administration générale :
 - Moyens généraux :
 - 1 ETP occasionnel 3 mois pour le Service d'Intervention Hygiène et Salubrité ;
 - 1 ETP en contrat d'avenir en remplacement de M. Lemaire mutualisé espaces verts, courses, et maintenance entretien Malpas, siège, MDE ;
 - Finances marchés, 1 ETP gestionnaire des marchés publics et affaires juridique animateur du groupement de commande ;
 - Ressources Humaines : 1 ETP mutualisé agent de prévention hygiène et sécurité au travail ;

5.3 Les autres charges de dépenses courantes :

Ce chapitre 65 n'enregistre pas d'actions nouvelles à proprement parler.

On retrouve notamment à ce chapitre pour la troisième année les fonds de concours destinés aux communes d'une enveloppe qui pourrait être proposée à hauteur de 460k€ et agréementée en propositions nouvelles de deux enveloppes complémentaires liées aux bons résultats, l'une en fonctionnement de 82k€ au titre de l'effort de réduction des déchets et la seconde de 260k€ en investissement, ainsi que le versement de la subvention complémentaire de 44k€ en faveur du RLI. En résumé, à actions constantes, le chapitre 65 devrait s'établir à 1 663k€ en baisse de 1.1% sur 2013.

5.4 Les atténuations de produits :

A ce chapitre 014, on retrouvera le FNGIR à hauteur 1 279 916€. Sauf intégration de nouvelles compétences dont les charges seraient transférées, l'attribution devrait demeurer à hauteur de 1 887 678€. Ce chapitre devrait donc s'établir à 3 168k€ stable.

5.5 Les opérations d'ordre entre sections :

Au chapitre 042, les dépenses concernent les dotations aux amortissements et provisions qui devraient s'établir autour de 900k€ en hausse normale sur 2013.

5.6 Les charges financières :

Au chapitre 66, la prévision est établie autour de 90k€ dont 70k€ de frais financiers et 30k€ pour les intérêts courus non échus (ICNE).

5.7 Les charges exceptionnelles :

A ce chapitre 67, il convient de retenir une enveloppe identique d'ouverture de crédits à hauteur de 10k€ (C5).

En résumé la totalité des dépenses de fonctionnement pourrait s'établir, à actions constantes, à 11 727k€, soit une baisse de 10% des dépenses de fonctionnement par rapport au budget total 2013 de 13 050k€ hors virement.

6 Les dépenses d'investissement en débat :

Seules sont soumises à débat les dépenses nouvelles dans la mesure où les crédits déjà engagés sur l'exercice 2013 seront intégrés lors de la présentation du budget supplémentaire.

Chapitre 204 subventions d'équipement versées ; enveloppe complémentaire communes ;

Chapitre 21 Immobilisations corporelles:

- Moyens généraux : 1VL ;
- Opération 22 Malpas :
 - Aménagement tourisme handicap ;
 - Réparation fuites toit terrasse et électricité ;
 - 30 casques audio télévision ;
 - Mobilier extérieur divers ;
- Opération 34 MDE : travaux ;
- Opération 35 Parc informatique(C5) :
 - Moyens Généraux, renouvellement matériel amorti ;
 - Tourisme, caisse enregistreuse sur stocks ;
 - Tourisme, logiciel de classement archivage photos ;
- Opération 12 Lecture Publique (C5) :
 - informatisation Lespignan, renouvellement Vendres, et tablettes ;
 - Refonte site internet du réseau ;
 - Matériel ciné-club dans les médiathèques valorisation fonds DVD ;
- Opération 45 conteneurisation(C5) : Fonds de concours aux communes ;
- Opération 46 signalétique des zones : zones communales ;
- Opération 31 Déchetteries :
 - Etudes préalables optimisation ;
- Opération 37 véhicules déchets ménagers :
 - Acquisition BOM ;
- Opération 58 Sentiers de randonnée : signalétique sentiers ;
- Chapitre 21 immobilisations corporelles : Service balayage balayeuse 4m3 ;

En dépenses d'investissement, nous sommes sur une enveloppe de dépenses réelles d'équipement (hors 042 et 16) comprise entre 1 154k€ et 1 414k€.

Dans la vie des budgets annexes des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, sur Via Europa, 5 Ha seront cédés en 2014. Il ne restera que 1.95 Ha à céder prévu en 2015.

Il est prévu des travaux d'extension des réseaux secs et humides tout comme les études d'aménagement de la pointe Nord Ouest représentant 1.7 Ha.

Au niveau de Cantegals Viargues, les études d'extension devraient se poursuivre afin de permettre l'accueil d'activités commerciales sur une emprise de 15Ha.

Enfin, au niveau de St Julien, l'étude de faisabilité du projet d'extension, « Les Muscadelles », sur une emprise de 8Ha devrait permettre l'accueil d'activités commerciales et artisanales.

En conclusion on peut constater que la prochaine mandature aura une marge de manœuvre confortable pour mettre en œuvre de nouveaux projets.

La crainte actuelle est que l'évolution législative nous oblige à une fusion avec la CABEM. Les élus de La Domitienne n'y sont toujours pas favorables.

Débat d'Orientation Budgétaire 2013 Régie du port départemental de Vendres en Domitienne **Le Chichoulet**

La section de fonctionnement :

Evaluation des dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 « charges à caractère général » devrait s'élever à environ 140k€ en baisse de 1,7% sur le budget 2013.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » devrait être estimé à 212k€ en hausse de 1,9%. Ce montant serait essentiellement lié aux évolutions de carrière dans le respect de la convention collective.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » est en baisse de 3,3% avec une prévision à 102k€ répartie entre les provisions pour travaux de gros entretien de 30k€ et 72k€ d'amortissement des biens. La baisse provient de la fin de provisions pour le groupement de commandes.

Le chapitre 69 « Impôts sur les bénéfices et assimilés » sera proposé à hauteur de 3,3k€ et affiné au moment des résultats définitifs.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » devrait être estimé à 5,9k€ montant lié aux remboursements des contrats annuels.

En conclusion, les dépenses de fonctionnement devraient s'établir au budget primitif à hauteur de 463k€ HT en 2014 en stabilité sur l'exercice 2013.

Evaluation des recettes de fonctionnement :

Ce DOB tel qu'il vous est proposé permet de soumettre pour la 6^{ème} année consécutive un tarif HT des redevances stables. Seul le taux de TVA engendrerait une hausse du tarif TTC pour l'utilisateur.

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir de manière stable à 463k€ et comprenant en prévision l'amortissement des subventions à hauteur de 4k€, 392k€ de redevance plaisance, et 65k€ des redevances des activités des professionnels. A noter que les Autorisations d'Occupation Temporaire des kiosques et de la base de loisirs seront à renouveler pour la saison 2015, l'AOT du port à sec arrivera à son terme le 31 décembre 2014.

La section d'investissement :

Examen des dépenses d'investissement :

Par précaution et compte tenu des restes à réaliser 2013 qui apparaîtront au budget supplémentaire 2014, les dépenses d'investissement proposées au budget primitif devraient concerner l'acquisition à hauteur de :

- 6k€ : nouvelles plantations pour remplacer les arbres morts du port.
- 15k€ : installation d'une climatisation réversible à la capitainerie.
- 10k€ : revoir le système de chauffage et d'aération dans les sanitaires et la laverie.
- 5k€ : des barrages flottants au niveau de la base de loisirs afin de contenir au maximum les troncs d'arbres et autres débris charriés par le fleuve lors des crues comme cela a été le cas au printemps dernier.
- 100 à 400k€ : remplacement de l'ascenseur du port à sec suivant préconisations.

Au chapitre 16 « remboursements d'emprunts » on retrouvera 60k€ dont 15,3k€ de l'échéance classique.

Ces orientations seront affinées lors de la présentation budgétaire.

Examen des recettes d'investissement :

Le chapitre 040 « Opération d'ordre entre section » enregistre 102k€ relatif à l'amortissement des biens et des provisions.

Le conseil d'exploitation réuni le 17 octobre dernier a émis un avis favorable. Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

Les membres du Conseil de Communauté prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2014.

2- Avenant n°1 au contrat départemental de projet 2011

Rapporteur : Alain CARALP

Par courrier du 1^{er} octobre 2012, nous avons sollicité une prorogation du délai de commencement d'exécution et du délai de validité de l'action « *Etude pour un plan d'interprétation thème Vin et Canal du Midi à la cave du Château de Colombiers* » inscrite au contrat de territoire 2011. Ayant obtenu un accord de principe, cette décision doit être entérinée par la signature d'un avenant.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

3- Avenant n°1 au contrat départemental de projet 2012

Rapporteur : Alain CARALP

Par ce même courrier, nous avons sollicité une modification de deux actions inscrites au contrat 2012. Elles concernent le coût total et la maîtrise d'ouvrage de l'action « *Mise en place de mobilier urbain type abri/cache conteneur* » et le coût total de l'action « *Mise en œuvre du plan départemental de l'habitat* ». Un avenant doit là aussi être conclu.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

4- Versement de la subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe Via Europa

Rapporteur : Serge PESCE

Lors du vote du budget supplémentaire 2013 du budget principal, il a été voté le versement d'une subvention exceptionnelle en direction du budget annexe Via Europa d'un montant de 300 000€ permettant de financer les travaux. Une délibération spécifique doit être prise.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

5- Versement de la subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe Cantegals Viargues

Rapporteur : Serge PESCE

Lors du vote du budget supplémentaire 2013 du budget principal, il a été voté le versement d'une subvention exceptionnelle en direction du budget annexe Cantegals Viargues d'un montant de 300 000€ permettant de financer les travaux. Une délibération spécifique doit être prise.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

6- Autorisation de versement d'une aide financière pour l'organisation de la fête du melon à Montady

Rapporteur : Alain CARALP

Dans le cadre de notre politique de soutien aux manifestations ayant pour objet de promouvoir l'image dynamique et la typicité de nos communes (ruralité, terroir, patrimoine, spécificité géographique topologique, rayonnement et envergure intercommunale, impératif communication avec La Domitienne), il est proposé l'attribution de la subvention suivante :

✓ 900 € au Club Montadinois de Caisses à savon pour l'organisation de la fête du melon. Il est précisé que les subventions sont mandatées sur présentation des bilans moraux et financiers de l'action engagée.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

7- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Christian SEGUY

La Commission Administrative Paritaire du 22 novembre 2013 a été saisie pour les avancements de grade au titre de l'année 2013. Afin de permettre, le cas échéant, au Président de nommer les agents, il faut maintenant créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 adjoint administratif 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 10 adjoints techniques principal 2^{ème} classe
- 1 animateur principal 2^{ème} classe

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

8- Avenant n° 2 au contrat d'assurance statutaire du personnel avec DEXIA/SOFCAP

Rapporteur : Christian SEGUY

Par délibération n°2010.12.07, la signature du marché global pour le renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité a été autorisée. Un lot concerne l'assurance statutaire, dont le titulaire est le groupement CNP/DEXIA SOFCAP, qui garantit à la Domitienne le remboursement des sommes à sa charge lors de l'absence d'un agent pour raison médicale.

Par courrier en date du 29/08/2013, la société nous informe de la résiliation à titre conservatoire de notre contrat DEXIA au 31/12/2013 pour déséquilibre du contrat. En effet, la moyenne Domitienne calculée entre 2009 et 2012 est de 100 pour 121, c'est-à-dire que pour 100 € de cotisation versés par la Domitienne, DEXIA nous rembourse 121 €.

Jusqu'à présent, au niveau des assurances, une branche (auto, responsabilité civile, statutaire...) pouvait en compenser une autre. A partir du 2015, chaque branche devra être à l'équilibre et ne pourra plus être compensée par une autre branche.

Afin d'éviter une résiliation de ce contrat, DEXIA, nous fait la proposition suivante : à compter du 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation passera de 6.60% à 7.90%, ce qui induit une augmentation d'environ 15 000€ et porte le marché à 90 000€ pour l'année 2013. Ce marché arrive à échéance au 31/12/2014. Une nouvelle consultation sera donc lancée en 2014.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

9- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants: annule et remplace la délibération n°2013.09.17 du 25 septembre 2013

Rapporteur : Christian SEGUY

La délibération visée ci-dessus a fait l'objet d'un recours gracieux, par les services de l'Etat, dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité. En effet, la rédaction des attendus de la délibération est maladroite dans le sens où il est indiqué « *afin de laisser une certaine latitude dans le profil du candidat qui sera recruté notamment s'il devait y avoir impossibilité de recruter un agent statutaire, il est proposé d'ouvrir deux postes, le premier étant un poste contractuel à temps complet en catégorie A et le second un poste à temps complet en catégorie B de la filière médico-sociale* ». Ainsi, il est demandé de préciser quels postes ont été créés, tout en rappelant que le recours à des agents non titulaires est strictement réglementé et doit demeurer l'exception puisque la règle est de pourvoir les emplois permanents par la voie du statut issu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. En outre, le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants correspondant à la catégorie B, le recrutement éventuel d'un contractuel devra entrer dans la même catégorie.

En conséquence, il est nécessaire d'annuler la délibération sus visée pour la création du seul poste d'éducateur de jeunes enfants.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

10-Mise en œuvre de la protection fonctionnelle en faveur du maitre du port

Rapporteur : Christian SEGUY

Le maitre de port a été victime de violences verbales de la part du propriétaire d'un mas conchylicole. Il a décidé de porter plainte pour violence volontaire. En application de l'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire, « la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté », l'agent a sollicité la protection fonctionnelle et il vous est proposé d'autoriser le président à prendre en charge la défense de l'agent et permettre à La Domitienne de se constituer partie civile le cas échéant.

Adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Départs de MM Bernard FABRE, Bernard MARTIN et Philippe VIDAL.

Nombre de présents : 31 nombre de votants : 39. Le quorum reste atteint

11- Convention d'occupation précaire de terrains communautaires

Rapporteur : Michel BARBE

La Domitienne est propriétaire de foncier situé sur la ZA Via Europa à Vendres. Ces terrains correspondent principalement aux parcelles acquises dans le cadre du projet de ZAC suspendu à ce jour. Afin de les entretenir et face à la demande de terrains à cultiver par des exploitants agricoles, il est décidé de les mettre à disposition de la Société Civile d'Exploitation Agricole Serrano, représentée par Mr Alain SERRANO, pour la période du 1er février 2014 au 31 août 2015. Cette mise à disposition pourra être reconduite par période d'une année (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. En effet, la convention qui contractualisera cette mise à disposition est précaire et révocable chaque année. Les terrains mis à disposition représentent une superficie totale de 18.58ha (regroupant les parcelles cadastrées section AH n°46, 64, 76, 78, 112, 113, 114, 177 et 249 en partie). La convention est consentie moyennant une redevance d'un montant de 2 787 euros TTC pour la période du 1er février 2014 au 31 août 2015 (soit 150€/ha), les périodes suivantes d'une durée d'un an seront également consenties moyennant une redevance annuelle d'un montant de 2 787 € TTC.

Adopté à la majorité Pour : 34 Contre : 4 Abstention : 1

12-Autorisation de cession de foncier sur la ZA Via Europa

Rapporteur : Michel BARBE

Monsieur Jacky PERRENOT, PDG de la société du même nom, se porte acquéreur d'un terrain d'une superficie de 50 808 m², issu du lot 9 cadastré section AH n°249, situé sur le parc d'activités économiques Via Europa à Vendres. Ce terrain est destiné à accueillir, dans l'immédiat, son activité de transport routier, comprenant 85 salariés avec un potentiel de développement à 120 salariés nécessitant la création d'un bâtiment de 2 000 m². Dans un second temps, en 2015-2016, il est prévu la construction d'un entrepôt logistique (d'une superficie de 6 000 à 18 000 m²) permettant la création de 100 emplois environ. En complément, il est étudié la création d'une station de Biogaz. Au regard de ces éléments, le prix de vente est de 20€ HT/m² soit un montant total de 1 016 160 € HT payé dans les conditions suivantes : 216 160 € HT versés lors de la signature de l'acte de vente et le solde sera réglé en 25 mensualités de 32 000 € HT dès le premier mois suivant cette signature.

Adopté à l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

13-Déstockage de brochures inscrites dans le stock en vente par la régie du Malpas

Rapporteur : Pierre CROS

Des brochures inscrites dans le stock en vente par la régie du Malpas sont devenues obsolètes et doivent faire l'objet d'une sortie d'inventaire.

Il s'agit du topo guide (doc 1) de La Domitienne (274 exemplaires pour un montant de 2 329€) qui ne correspond plus au produit « randonnée » ; des brochures touristiques (doc 2) de La Domitienne (1092 exemplaires pour 2 533.44€) car ancienne charte graphique et enfin des brochures (doc 3) des Chemins de Vigne (pour un montant de 7 178.40€) qui ne correspondent plus à la demande ne se vendent pas. Monsieur le rapporteur propose donc de sortir de l'inventaire la totalité de ces brochures pour une somme globale de 12 040.84 €. Les documents 2 et 3 pourront être distribués. Le document 1 sera conservé pour « archive ».

Adopté à l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

AGENDA :

- le prochain conseil aura lieu exceptionnellement le MARDI 17 DECEMBRE
- Inauguration de la fourrière : jeudi 5 décembre 2013
- Proposition des élus de Nissan lez Ensérune : changer de dénomination pour la BIT : désormais ce sera la Brigade d'Intervention Hygiène et Salubrité.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 20h45.

Le Président
Alain CARALP

La secrétaire
Cathy LIMORTE

Les conseillers communautaires,